



Négociations sectorielles - CCT 2019-2020

CP 310 Banques et CP 306 Assurances

Chers collègues,

Nous vous avons largement consultés (notamment par diverses enquêtes) au début de cette année pour réaliser, sur base de vos réponses, le cahier de revendications sectoriel (voir verso).

L'accord interprofessionnel de mars 2019 autorise une marge d'augmentation salariale de 1,1%, à adapter en fonction des réalités sectorielles.

Le secteur financier a fortement souffert depuis la crise de 2008 et les travailleurs y ont payé un lourd tribut, d'une part par la perte de milliers d'emplois et d'autre part par une forte intensification du travail. Cela a justifié une position patronale très dure lors des négociations 2017-2018, où seule une augmentation non récurrente avait été concédée.

Mais aujourd'hui, tant les banques que les compagnies d'assurance enregistrent à nouveau de beaux profits. En 2018, les rapports de la Banque Nationale indiquent un rendement moyen sur fonds propres de 9,9% dans les banques et de 16,6% dans les compagnies d'assurance ! Il ressort en outre d'une récente étude que la part des salaires dans les bénéfices réalisés a systématiquement reculé.

Dès lors, il nous semble clair que le premier point du cahier de revendications doit être rencontré par Febelfin et Assuralia : il faut augmenter les salaires de 1,1% et ceci, sous une forme récurrente.

Les autres points du cahier ne sont évidemment pas à négliger : l'augmentation de la pression au travail nécessite des investissements importants en mobilité, en formation et en gestion des carrières.

Les travailleurs méritent le respect !

Les cahiers ont été déposés en commissions paritaires le lundi 6 mai. Nous attendons les réponses patronales début juin.